

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_136-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2018 BS 136** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONVENTION AVEC LE RESEAU REGIONAL DES ESPACES NATURELS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGERY, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO

Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adopté par décret ministériel du 20 mai 2009 ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018;

Considérant la mise en œuvre, d'une part du projet « les chemins de la biodiversité », action collective du réseau de sensibilisation du grand public à la biodiversité, et, d'autre part, la démarche mécénaturel, conduites par le RREN;

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec Réseau des gestionnaires d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'azur ci-jointe ;

- **AUTORISE** la Présidente à la signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en application, et tout renouvellement intervenant dans les mêmes conditions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) :

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • **■** • www.parcduluberon.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Cheweuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touralne, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

